

**REGLEMENT INTERIEUR**  
**Championnat Individuel d'Échecs des Hauts-de-Seine des joueurs**  
**de moins de 2200 Elo (n° homologation 67441)**

**Samedi 10 et dimanche 11 mai 2025**

**Article 1 : Organisation**

Le Club d'Échecs de Colombes et le Comité des Échecs des Hauts-de-Seine organisent un open FIDE au système suisse servant de support au Championnat Individuel Départemental des Hauts-de-Seine. Cet Open attribue le titre de Champion Départemental, et assure la qualification de ce Champion Départemental au Championnat Individuel de la Ligue Île-de-France qui se déroulera les 7-8-9 juin 2025.

Cette compétition est réservée aux **joueurs licenciés « A »** ayant un **Elo inférieur à 2200 au 1er mai 2025.**

**Dates : samedi 10 et dimanche 11 mai 2025.**

**Lieu : salle polyvalente du gymnase de l'Arc Sportif, 160 bd de Valmy, 92700 Colombes**

**Article 2 : Homologation et appariements**

Ce tournoi est homologué par la FIDE.

Les règles de jeu sont celles de la FIDE (janvier 2023).

Pour l'article 6.7.1, le **délai de forfait est de 30 minutes.**

Les appareils électroniques doivent être éteints et rangés dans un sac. Dans le cas contraire, la partie sera déclarée perdue.

En cas de forfait et sans nouvelle du joueur, celui-ci sera exclu de cet open. Le joueur doit prévenir l'arbitre de son absence avant la ronde concernée par SMS (06.72.79.22.64) ou e-mail (bfleduc@orange.fr).

Les appariements informatisés (programme Papi de la FFE) se font au système suisse accéléré (Haley).

**Article 3 : Cadence**

**6 rondes : Cadence Fischer 60 minutes + 30 secondes par coup.**

La notation des coups est obligatoire jusqu'à la fin de la partie.

**Article 4 : Inscriptions**

Les inscriptions se font à partir du site du Comité des Echecs des Hauts-de-Seine (<https://www.echecs92.fr/>) en remplissant le bulletin d'inscription (cliquez sur « je participe ») et en faisant le règlement en ligne.

**Tarifs jusqu'au 4 mai :**

Seniors : 40 €, Jeunes (-20ans) : 20 €

**Tarifs du 5 mai au 9 mai 14h (clôture des inscriptions) :**

Seniors : 50 €, Jeunes : 25 €

**Article 5 : Horaires des rondes**

**Le pointage est obligatoire avant 9h00 le 10 mai 2025.**

## **Les joueurs non pointés ne seront pas appariés pour la Ronde 1.**

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

**Samedi 10 mai 2025**      Ronde 1 à **9h30**, Ronde 2 à **13h30**, Ronde 3 à **17h00**  
**Dimanche 11 mai 2025**      Ronde 4 à **9h00**, Ronde 5 à **12h30**, Ronde 6 à **16h00**.

Remise des prix aux présents juste après la dernière ronde vers **19h** le dimanche 11 mai.

### **Article 6 : Classement et prix**

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Une victoire compte pour 1 point, une nulle 0.5, et une défaite 0.

Les systèmes de départage pour le classement sont dans l'ordre :

**1) Buchholz Tronqué, 2) Buchholz, 3) Performance.**

En cas d'égalité pour l'attribution du titre de Champion des Hauts-de-Seine, le titre sera attribué au joueur le plus jeune.

**Les prix sont garantis si 60 inscrits adultes payants.**

#### **A - Catégorie générale**

##### **Prix au général**

1 <sup>er</sup>	200 €
2 <sup>ème</sup>	150 €
3 <sup>ème</sup>	100 €
4 <sup>ème</sup>	80 €
5 <sup>ème</sup>	60 €

##### **Prix par catégorie distribué si plus de 5 participant(e)s :**

1<sup>ère</sup> joueuse : 100 €

2<sup>ème</sup> joueuse : 50 €

1<sup>ère</sup> joueuse U12 et plus jeune : 50 €

Meilleur Elo Moins de 2000 : 80 €

Meilleur Elo Moins de 1800 : 80 €

Meilleur Elo Moins de 1600 : 80 €

Prix spécial meilleure performance réservé aux joueurs non classés : 60 €

#### **B - Catégorie département**

##### **Prix du Département (réservés aux joueurs licenciés dans les Hauts-de-Seine) :**

##### **Prix au général :**

1<sup>er</sup> Hauts-de-Seine : 200 €

2<sup>ème</sup> Hauts-de-Seine : 150 €

3<sup>ème</sup> Hauts-de-Seine : 100 €

1<sup>ère</sup> joueuse Hauts-de-Seine : 100 €

1<sup>ère</sup> joueuse Hauts-de-Seine U12 et plus jeune : 50 €

Le prix de la 1<sup>ère</sup> joueuse U12 Hauts-de-Seine n'est pas cumulable avec le prix de la 1<sup>ère</sup> joueuse U12 du tournoi.

##### **Prix par catégorie distribués si plus de 5 participant(e)s dans la catégorie :**

1<sup>er</sup> Vétéran : 100 €

1<sup>er</sup> Senior plus : 100 €

1<sup>er</sup> Jeune (U20 ou plus jeune) : 60 €

1<sup>er</sup> Jeune (U16 ou plus jeune) : 60 €

1<sup>er</sup> Jeune (U12 ou plus jeune) : 60 €  
1<sup>er</sup> Jeune (U10 ou plus jeune) : 60 €

### **C - Catégorie Colombes**

#### **Prix par catégorie (licence Colombes), sans contrainte sur le nombre de participants**

1er Colombes: 80 €  
1<sup>er</sup> Jeune Colombes (U20 ou plus jeune) : 60 €  
1<sup>er</sup> Jeune Colombes (U12 ou plus jeune) : 60 €

Au sein d'une catégorie de prix un joueur pouvant prétendre à deux prix se verra attribuer le prix le plus important.

Un prix de catégorie A peut-être cumulé avec un prix de catégorie B (sauf pour la 1<sup>ère</sup> joueuse U12) ou de catégorie C. Les prix des catégories B et C ne sont pas cumulables.

Un joueur non licencié en France, et non classé FIDE, doit pouvoir justifier son classement national (licence ou attestation) s'il souhaite prétendre à un prix par catégorie.

Les prix sont remis en chèques nominatifs.

Aucun prix n'est envoyé par courrier, sauf cas particulier. Un joueur primé ne pouvant assister à la cérémonie de clôture, peut donner procuration à une autre personne avec signature des deux personnes.

### **Article 7 : Arbitrage**

Ce tournoi est arbitré par : **M. Bruno LEDUC** (Arbitre Fédéral Open 2), assisté de **MM. Leonida CORTESE** et **Johan DEPAUW** (Arbitres Fédéraux Club).

Toute réclamation concernant une ronde doit être formulée avant le début de la ronde suivante. L'Arbitre Principal statuera sur la réclamation aussi tôt que possible.

### **Article 8 : Comportement des joueurs**

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. La charte du joueur d'échecs est à consulter. Les forfaits non justifiés seront signalés à la direction des tournois de la FFE pour les joueurs français, et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre ; de même, le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu.

Il est formellement interdit aux joueurs dont la partie n'est pas terminée d'aller dans la zone d'analyse.

Il faut éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Les joueurs s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition par l'organisateur.

La pendule ne doit pas changer de place sans l'accord de l'arbitre.

Une fois remises à l'arbitre, les feuilles de parties ne seront plus consultables.

A l'exception de la zone fumeur, il est absolument interdit de fumer et de vapoter, de consommer de l'alcool dans l'ensemble du gymnase. Il est interdit d'analyser et de blitzer dans l'aire de jeu.

### **Article 9 : Fin de partie**

À l'issue de la partie, le vainqueur, (ou le conducteur des blancs, en cas de nullité), apporte les deux originaux signés des feuilles de parties à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier et éteignent la pendule.

### **Article 10 : Spectateurs**

Les spectateurs doivent rester dans les tribunes. L'aire de jeu comprend la zone de jeu, les toilettes, la salle d'analyse, l'espace buvette et la zone fumeur (devant le gymnase).

Sont considérés comme spectateurs : les parents, les accompagnateurs, les entraîneurs et les joueurs ayant terminé leur partie.

Par ailleurs, il est interdit de manger ou de boire en dehors de la zone réservée à la buvette.

Des photos des participants pourront être prises lors de ce tournoi. Sauf mention contraire stipulée à l'avance par écrit des représentants légaux des participants à l'organisateur, ceux-ci acceptent que les joueurs et les accompagnateurs soient pris en photo lors de cette compétition, et que ces photos soient diffusées sur les sites internet du club organisateur, du comité des échecs des Hauts-de-Seine, de la Ligue IDF et de la FFE.

### **Article 11 : Dispositions Sanitaires**

Le Club d'Échecs de Colombes met en œuvre les meilleures conditions pour garantir la sécurité des joueurs et décline toute responsabilité en cas de contamination.

Les joueurs et spectateurs doivent respecter les consignes sanitaires de l'État, du département des Hauts de Seine, de la ville de Colombes et de la FFE.

### **Article 12 : Acceptation du règlement**

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur, y compris les dispositions sanitaires décrites ci-dessus sous peine d'exclusion immédiate et sans appel.

Les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

**Arbitre principal :**

**Bruno LEDUC**

**Organisateur :**

**Nabil NOUALI**